



L'Observatoire des salaires en crèche

Edition 2015



crèchemploi.fr

Pourquoi un Observatoire des salaires ?

« Pourriez-vous nous éclairer sur les salaires moyens du secteur ? »

Face à cette question récurrente de nos partenaires et des professionnels de la petite enfance, Crèchemploi lance l'Observatoire des salaires en crèche.

La première édition de cette étude donne, sur la base d'un échantillon de salariés et de gestionnaires, des informations sur la composition et le montant des revenus des professionnels de crèche en France.

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu présents pour nous communiquer les informations nécessaires !

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et questions en nous écrivant à contact@crechemploi.fr

Yannick Bossenmeyer
Fondatrice de Crèchemploi



A savoir

Sauf mention contraire, les salaires indiqués sont des salaires mensuels fixes, nets, en euros, pour un temps plein.

Plus de 300 salariés et près de 50 gestionnaires de crèche ont répondu à l'étude menée de novembre à décembre 2014.

L'Observatoire est une photographie de leur situation, sans prétendre à une représentation exacte et exhaustive du secteur.

Il est donc possible que vous soyez amenés à constater un écart entre votre situation et les données ci-après.

Pour le secteur privé, la majorité des salariés et gestionnaires ont répondu à l'ensemble de l'enquête.

Pour le secteur public, les gestionnaires ont répondu partiellement : ils n'ont pas souhaité communiquer le détail des salaires et primes. Nous disposons en revanche des déclarations des salariés du secteur public sur ces données.

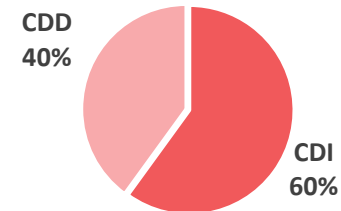
Animateur Petite Enfance (APE)

Des APE partagées entre CDI et CDD

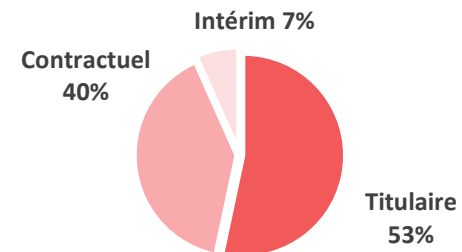


Répartition en fonction du type de contrat (saliés répondants)

Dans le secteur privé (entreprise et association)



Dans le secteur public



Les animateurs petite enfance sont les professionnels tels que définis par l'article R.2324-42 du Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010, au point 2. Appelés aussi auxiliaires petite enfance, berceuses... ils disposent majoritairement d'un diplôme tel que le CAP petite enfance ou le BEP sanitaire et social.



Animateur Petite Enfance (APE)

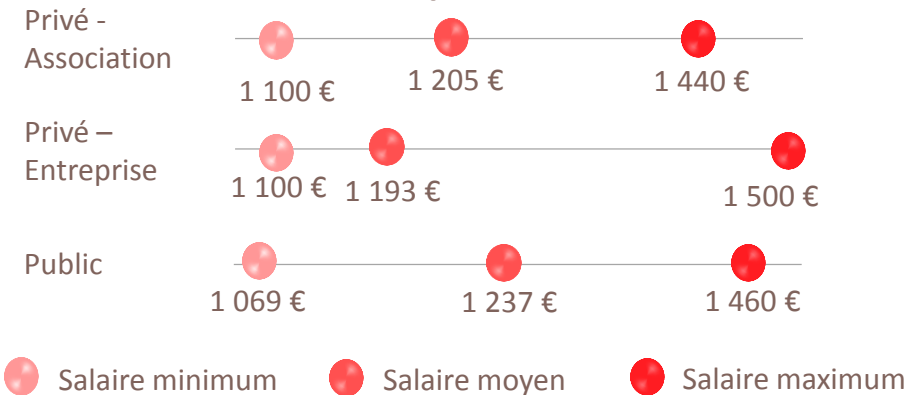
*D'après les gestionnaires,
l'expérience a peu d'impact sur le salaire*



- Débutants (moins de 3 ans d'expérience)
- Confirmés

*La rémunération varie peu selon
le statut de l'EAJE*

Revenus annoncés en fonction du statut de l'EAJE (salariés répondants)



Le salaire moyen d'une APE est de 1 225 €.
Les salaires varient peu entre la province et Paris, avec une hausse maximum de 4% en faveur de la capitale, sur la base des salaires moyens constatés.

Des salaires plus élevés en région parisienne

Secteur public et privé – Comparatif des revenus annoncés (salariés répondants)

Localisation de l'EAJE	Salaire minimum	Salaire moyen	Salaire maximum
Paris	1 100 €	1 250 €	1 500 €
Province	1 069 €	1 197 €	1 460 €

Secteur privé uniquement – Comparatif des revenus annoncés (salariés et gestionnaires répondants)

Localisation de l'EAJE	Déclarants	Salaire minimum	Salaire moyen	Salaire maximum
Paris	Salariés du secteur privé	1 100 €	1 217 €	1 500 €
	Gestionnaires privés	1 120 €	1 280 €	1 430 €
Province	Salariés du secteur privé	1 100 €	1 191 €	1 440 €
	Gestionnaires privés	1 118 €	1 270 €	1 415 €

Crèchemploi est le premier service d'emploi dédié
aux professionnels de crèche.

- Diffusion d'offres d'emploi
 - Service gratuit
 - 30 000 visiteurs mensuels

- Passerelle : le recrutement assisté
 - Identification de candidats
 - Recrutement affinitaire sur la personnalité et les aspirations, au-delà du simple CV
 - Pré-sélection de candidats, du CV au pré-entretien



Crédits photos : Fotolia



crèchemploi.fr

Pour suivre
toute l'actualité
du secteur,
rendez-vous sur
[Facebook !](#)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



Crèchemploi
4 rue de la République - 69001 Lyon
04 72 13 44 60 - contact@crechemploi.fr
www.crechemploi.fr